084-258402346-20180109-2018CS07-DE

usé certifié exécutoire

cention par le préfet : 12/01/2018

Publig 100 | 12/01/2018

Luberopour l'autorité compétende S'invente ici par délégation

Membre des réseaux Réserve de biosphère (Unesco) Géoparc mondial Unesco Charte européenne du tourisme durable (Europarc)

Délibération **2018 CS 07** du Comité Syndical du Parc naturel régional du Luberon

Objet: FONCTIONNEMENT, ET ACTIONS DE LA RESERVE NATURELLE GEOLOGIQUE DU LUBERON 2018 – DEMANDE DE FINANCEMENT

L'an deux mille dix-huit et le 9 janvier à 14h, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 3 janvier, se sont réunis à la Maison du Parc à Apt sous la présidence de Dominique SANTONI.

Le quorum était atteint avec 50 présents (39) ou représentés (11) pour 48 requis.

Etaient présents :

Mesdames Geneviève JEAN, Valérie DELONNETTE, Anne-Cécile REUS, Nadine SARTO-BARANCOURT, Marie-Thérèse CARMAGNOLE, Claire ARAGONES, Jacqueline COMBE, Anne-Marie CHEYREZY, Yolande PRIMO, Sabine GATIN, Michelle WOLFF, Gisèle MAGNE, Catherine SERRA, Dominique SANTONI, Noëlle TRINQUIER, Roselyne GIAI-GIANETTI, Nathalie CZIMER-SYLVESTRE

Messieurs Mickaël CAVALIER, Roland PETIET, Gino MORELLO, André BERGER, Didier PERELLO, Christian AUTARD, Alessandro POZZO, Michel RUFFINATI, Jacques DECUIGNIERES, Jean-Pierre LEROUX, Serge VANNEYRE, Claude BADOC, Alain CAHOUR, André BOUFFIER, Alain DEILLE, Max FAYET, Bernard FRAYSSINET, Pierre BENAS, Philippe BRESSANGE, Jean-Pierre BOYER, Daniel LECORNEC, Jean-Pierre PEYRON

Avaient donné pouvoir :

Mesdames

Gaëlle LETTERON à Nadine SARTO-BARANCOURT Laurence DE LUZE à Geneviève JEAN Marie-Elisabeth CHRISOSTOME à André BERGER Christiane NAJI à Michel RUFFINATI Stéphanie NEGREL à Christian AUTARD Elisabeth AMOROS à Dominique SANTONI Jacqueline BOUYAC à Stéphane SAUVAGEON

Messieurs

Pierre POURCIN à André BOUFFIER Arnaud BOUTET à Valérie DELONNETTE Jean-Daniel DUVAL à Jacqueline COMBE Joël RAYMOND à Jean-Daniel DUVAL Jean-François LOVISOLO à Noëlle TRINQUIER

Etaient excusés

Mesdames Paule DAPRES, Suzanne BOUCHET, Danielle BRUN Messieurs Félix BOREL, Richard KITAEFF, Philippe DAUMAS, Julien AUBERT

Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaurès • BP 122 • 84404 Apt Cedex Tél : 04 90 04 42 00 • contact@parcduluberon.fr • 🖬 • www.parcduluberon.fr



Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la charte du Parc naturel régional du Luberon adoptée par décret ministériel le 20 mai 2009 et notamment son orientation A.4 – Gestion de la Reserve naturelle géologique, objectif A.4.1 (Gérer la Réserve naturelle géologique) et A.4.2 (Intégrer la composante patrimoine géologique dans l'ensemble des missions du Parc) ;

Vu la convention d'objectifs 2015-2020 signée entre l'Etat, la Région, les Conseils départementaux des Alpes de Haute-Provence et du Vaucluse et le Parc naturel régional du Luberon ;

Vu la convention du 18 décembre 2013 entre l'Etat et le Parc fixant les modalités de gestion de la RN jusqu'au 18 décembre 2018 ;

Vu la décision préfectorale du 6 janvier 2014, approuvant le 3ème plan de gestion de la RN,

Considérant la nécessité de poursuivre cette mission de protection et de valorisation d'un patrimoine exceptionnel sur son territoire, inscrite dans la charte, confiée au Parc et mise en œuvre depuis 30 ans ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- APPROUVE la mise en œuvre du 3ème plan de gestion de la RN
- APPROUVE le plan de financement associé pour l'année 2018 comme les évolutions susceptibles d'intervenir sous réserve que le total de l'enveloppe des dépenses n'en soit pas modifié et le montant de participation du Parc pas augmenté :

Dépenses (en euros TTC)		Recettes (en euros)		
Charge de personnel service géologie	102 000	Dotation courante optimale (DREAL)	67,5 %	117 101
Charge de personnel : autres services et charges à caractères général	56 400	Autofinancement Parc (Ingénierie)	32,5 %	56 299
Programme d'actions	15 000			58.5
Total	173 400) Total		173 400

- AUTORISE le Président à solliciter les aides financières et notamment l'Etat.
- **AUTORISE** le Président à signer tout document nécessaire à la mise en application de la présente décision. Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Présidente,

Dominique SANTONI

Nombre d'annexe(s) jointe(s) : 0